

Séance du 19 Octobre 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, M. Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Pommiez à M. Millet-Barbé, Mme Durruty à Mme Favoreu-Dumas, M. Massé à M. Delas, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé, Mme Bordenave à M. Arandia, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

ABSENT : /

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES – Sainte-Croix – Cession de terrain à l'Office Public Municipal HLM pour la réalisation d'un programme d'accèsion sociale à la propriété

M. LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne s'est engagée dans une nouvelle et très importante politique de revitalisation et de requalification des quartiers de Habas / Sainstantan et Sainte-Croix, classés en zone urbaine sensible. A ce titre, elle a déposé auprès de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), en avril 2006, un dossier de candidature pour être éligible aux aides de catégorie 2.

L'un des axes stratégiques du projet urbain de la Ville vise à diversifier les statuts résidentiels du quartier, à sortir du « monoproduit » locatif HLM (73 % des

résidences principales du quartier sont de statut HLM) et à offrir des parcours résidentiels aux habitants.

Afin de mettre en œuvre cette orientation, la Ville de Bayonne et l'OPM HLM ont convenu de réaliser une opération d'accèsion sociale à la propriété, en privilégiant une approche architecturale et environnementale innovante (norme HQE), dans un quartier marqué par les formes urbaines des années 1960.

Cette opération sera réalisée sur un terrain (issu d'une division de la parcelle AT 226) situé avenue Breuer d'une superficie globale d'environ 17 420 m², propriété de la Ville de Bayonne.

Elle consistera en la réalisation par l'Office Public Municipal HLM de 39 logements individuels (maisons à ossature bois), répartis comme suit : 8 T3, 20 T4 et 11 T5 pour une SHON d'environ 3 600 m².

Le présent programme figure dans la première phase du dossier ANRU appelée « cœur de projet », phase devant être réalisée en 2007-2008.

En vue de la vente du terrain à l'Office Public Municipal HLM, un document d'arpentage est en cours d'élaboration et une demande d'estimation auprès des Services Fiscaux doit être effectuée.

Au vu de ces éléments, je vous demande :

- de donner votre accord de principe sur la cession du terrain à l'Office Public Municipal des HLM.
- d'autoriser l'Office Public Municipal des HLM à déposer une demande de permis de construire sur ce terrain.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.